

Département

Pyrénées Atlantiques

Arrondissement

Pau

Délibération 2025-17 du Conseil Municipal du trois avril deux mil vingt-cinq

Le trois avril deux-mil vingt-cinq à dix-neuf heures et zéro minute, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Pascal MORA, Maire.

Effectif légal du Conseil Municipal : 27**Nombre de conseillers en exercice : 27****Nombre de conseillers présents physiquement : 19****Nombre de conseillers votants : 24****Date de la convocation : 20/03/2025****Date de mise en ligne : 04/04/2025**

Nom	Prénom	Présent(e)	Excusé(e)	Pouvoir à	Absent(e)
MORA	Pascal	X			
LAUGÉ	Martine	X			
LALUCAA	Florent	X			
SERRESSEQUE	Danielle	X			
CLAVERIE	Didier	X			
DELQUIGNIE	Béatrice	X			
LEYDERT	Stéphane	X			
GOUVET	Anne	X			
ALLAL	Ahmed	X			
SIAFFA	Serge		X	Martine LAUGÉ	
CROVELLA	Loïc		X	Didier CLAVERIE	
ROUZIERES	Nicole				X
LAVIGNE	Gwendoline	X			
SALAT	Didier		X	Jean-Pierre LACROIX	
LANOUILH	Éric				X
MORISOT	Pierre-Alexandre	X			
JAÉGLÉ	Christine	X			
CONESA	Claire	X			
BOONE	Emmanuelle	X			
FONTENIER	Jessica	X			
LACROIX	Jean-Pierre	X			
BERTHELOT	Christophe	X			
FRITHMANN	Alicia		X	Pierre-Alexandre MORISOT	
SABLÉ	Corentin				X
CASENAVE dit MILHET	Agnès	X			
KÉRUZORÉ	Marie			Agnès CASENAVE DIT MILHET	
AUGUSTO	Alain	X			

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Désignation du secrétaire de la séance

Candidat(e) : Ahmed ALLAL est candidat

Ahmed ALLAL est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Délibération(s)**2025-17 : Taux des impôts locaux pour l'exercice 2025****Rapporteur : Monsieur le Maire**

- Vu la loi de finances.
- Vu la commission de finances et travaux du 04 mars 2025.
- Vu le débat d'orientation budgétaire tenu le 11 mars 2025.

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il doit délibérer afin de fixer le taux des taxes directes locales (taxes foncières sur le bâti et non bâti) pour 2025 et propose les taux ci-dessous :

	BASE IMPOSITION 2024	TAUX 2024	PRODUIT RÉEL 2024	BASE IMPOSITION 2025	TAUX 2025	PRODUIT ATTENDU 2025
TH	486 400	12.16 %	55 109 €	435 400	12.16 %	52 944 €
THRS						
FB	6 018 000	27,82 % (Dont 13,47 % CD)	1 674 208 €	6 198 000	27,82 % (Dont 13,47 % CD)	1 724 284 €
FNB		39 100			36,18 %	

Le Conseil Municipal est invité à :

VALIDER

Art 1 - Les taux d'imposition pour l'année 2025 tel que présentés ci-dessus.

Délibération votée :

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

*_*_*_*_*_*_*_*

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

Signature du secrétaire de séance

ALLAL Ahmed